

SYNTHÈSE DE LA CANDIDATURE DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT SUR LA PROGRAMMATION 2021-2027

Le territoire Monts et Barrages compte **23 113 habitants** (Insee 2016). Les trois communes les plus peuplées (**Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Léonard-de-Noblat**) structurent ce territoire, proposent toute une gamme de services publics et économiques et forment autant de bassins de vie, étoffés par des pôles secondaires et un réseau de petits bourgs. Le territoire est composé de 3 EPCI : **Briance-Combade, Noblat et Portes de Vassivière**. Richesses culturelles, paysages préservés, omniprésence de l'eau, potentiels économiques sont autant d'atouts qui composent le territoire, pourtant relativement enclavé.

1/ DU PROJET DE TERRITOIRE À LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DÉCLINÉE EN FICHES-ACTIONS

La présente candidature, portée par le PETR du Pays Monts et Barrages, est le résultat de plusieurs phases de concertation mises en œuvre depuis décembre 2020.

D'abord avec la réalisation d'un projet de territoire jusqu'en juillet 2021. Il est le socle stratégique de l'ensemble des contrats et programmes portés à l'échelle du Pays. Il est composé de trois orientations stratégiques (Transition écologique et énergétique, Accueil et attractivité, Cohésion sociale et territoriale), et de quatre objectifs opérationnels (Redynamiser les centres-bourgs, Accompagner le développement de filières économiques locales, Préserver et valoriser les patrimoines, Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants).



Ensuite, avec la concertation propre à la stratégie locale de développement entre janvier et mai 2022. Elle a permis de dégager, en lien avec le projet de territoire, trois objectifs prioritaires déclinés en fiches-

actions. Chaque fiche-action résonne avec les enjeux définis et préfigurent la mise en œuvre concrète de la stratégie. Elles ont aussi été établies en lien avec l'expérience de la précédente programmation : certaines sont de véritables prolongements des actions déjà conduites, d'autres répondent à des enjeux sur lesquels le GAL n'a pas encore travaillé. L'exercice de fléchage d'un fonds (FEDER ou LEADER) par fiche-action a conduit à répartir des typologies d'action aux thématiques semblables sur plusieurs fiches-actions : certaines fiches-actions sont donc particulièrement complémentaires entre elles et relèvent d'une même démarche d'ensemble.

Cette stratégie locale est marquée par une volonté forte de l'ensemble des parties prenantes d'initier et développer des projets innovants, expérimentaux, insolites peut-être mais nourris par de nouvelles formes d'entreprendre et de portage de projets, résilientes et engagées.

Objectif prioritaire 1

Valoriser les patrimoines et favoriser le développement culturel (Fiches-actions 1.1 à 1.5)

Fiche-action n° 1.1 - Développer l'offre artistique et culturelle du territoire
Fiche-action n° 1.2 - Qualifier les équipements culturels
Fiche-action n° 1.3 - Valoriser les patrimoines
Fiche-action n° 1.4 - Préserver, restaurer, transmettre et valoriser les patrimoines naturels et la biodiversité
Fiche-action n° 1.5 - Préserver les paysages et restaurer la biodiversité

Objectif prioritaire 2

Adapter et développer les services aux habitants (Fiches-actions 2.1 à 2.4)

Fiche-action n° 2.1 - Faciliter l'accès des habitants à des services de qualité
Fiche-action n° 2.2 - Favoriser l'émergence de services de qualité
Fiche-action n° 2.3 - Développer et structurer les offres d'activités de pleine nature et de sport en plein air
Fiche-action n° 2.4 - Accompagner les évènements de pleine nature

Objectif prioritaire 3

Accompagner le développement de filières économiques locales et redynamiser les centres-bourgs (Fiches-actions 3.1 à 3.5)

Fiche-action n° 3.1 - Favoriser l'attractivité économique du territoire
Fiche-action n° 3.2 - Faciliter l'émergence et le développement de projets relevant de l'ESS
Fiche-action n° 3.3 - Faire émerger et développer les initiatives favorisant le lien entre acteurs de l'alimentation
Fiche-action n° 3.4 - Qualifier l'offre touristique
Fiche-action n° 3.5 - Animer et coordonner les projets d'accompagnement de filières économiques locales et de redynamisation des centres-bourgs

2/ MAQUETTE FINANCIÈRE ET RÉPARTITION ENTRE LES FONDS

La maquette financière permet un équilibre entre les 3 objectifs prioritaires et une relativement bonne répartition entre les fonds.

Stratégie du territoire	Montants		% de la maquette
	FEDER OS5	LEADER	
Objectif prioritaire 1 : Valoriser les patrimoines et favoriser le développement culturel	270 000,00 €	247 200,00 €	31,55%
Fiche-action 1.1 : Développer l'offre artistique et culturelle du territoire		144 000,00 €	8,78%
Fiche-action 1.2 : Qualifier les structures et équipements culturels	120 000,00 €		7,32%
Fiche-action 1.3 : Valoriser les patrimoines		67 200,00 €	4,10%
Fiche action 1.4 : Préserver, restaurer et valoriser les patrimoines naturels et la biodiversité	150 000,00 €		9,15%

Stratégie du territoire	Montants		% de la maquette
	FEDER OS5	LEADER	
Objectif prioritaire 2 : Adapter et développer les services aux habitants	355 200,00 €	78 000,00 €	26,33%
Fiche action 2.1 : Faciliter l'accès des habitants à des services de qualité	150 000,00 €		9,15%
Fiche action 2.2 : Favoriser l'émergence de services de qualité		50 413,00 €	3,07%
Fiche action 2.3 : Développer et structurer les offres d'activités de pleine nature et de sport en plein air	201 352,00 €		12,28%
Fiche action 2.4 : Accompagner les événementiels de pleine nature		30 000,00 €	1,83%
Objectif prioritaire 3 : Accompagner le développement de filières économiques locales et redynamiser les centres-bourgs	357 000,00 €	48 000,00 €	24,7%
Fiche action 3.1 : Favoriser l'attractivité économique du territoire	198 000,00 €		12,07%
Fiche action 3.2 : Faciliter l'émergence et le développement de projets relevant de l'ESS	60 000,00 €		3,66%
Fiche projet 3.3 : Faire émerger et développer les initiatives favorisant le lien entre acteurs de l'alimentation		48 000,00 €	2,93%
Fiche action 3.4 : Qualifier l'offre touristique	72 000,00 €		4,39%
Fiche action 3.5 : Animer et coordonner les projets d'accompagnement de filières économiques locales et de redynamisation des centres-bourgs	27 000,00 €		1,65%
Animation volet territorial		261 000,00 €	
Fiche action 4 : animation, gestion, évaluation		261 000,00 €	15,91%
Actions de coopération		25 000,00 €	
Fiche action 5 : coopération		25 000,00 €	1,52 %
TOTAL	978 352,00 €	661 613,00 €	100,00 %

3/ GOUVERNANCE, ANIMATION, COMMUNICATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le PETR souhaite s'inspirer des modes de gouvernance mis en place sur la programmation précédente.

Le Comité serait composé de 2 collègues :

- Un **collège public** : élu du Bureau syndical du PETR et représentant élu département de la Haute-Vienne (titulaires et suppléants)
- Un **collège privé** : membres du Conseil de Développement du PETR (titulaires et suppléants)

Avant le démarrage ou en début de programme, les membres du « Comité » participeront à l'écriture du règlement intérieur, la finalisation du plan de communication et à l'élaboration des grilles de sélection. L'évaluation a mis évidence que les projets les plus structurants pour le territoire étaient ceux qui avaient été sélectionnés avec les « meilleures notes ». Si cela peut paraître logique, ce constat interpelle aussi

pour la suite des programmes. L'enveloppe dédiée au territoire étant réduite par rapport à la précédente programmation, le GAL devra modifier ses règles de sélection. Pour cela, il s'appuiera sur des fondamentaux qui ont guidé les programmes LEADER, tels **que l'innovation, la mise en réseau et la coopération**, les grandes orientations stratégiques du projet de territoire (**la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale et territoriale, l'accueil et l'attractivité du territoire**). Les principes d'**exemplarité**, de **complémentarité ou de rayonnement** des projets devront être renforcés, ce qui pourra nécessiter davantage d'accompagnement en amont de la part du GAL.

Le PETR, en tant que structure porteuse du GAL, prévoit 1 ETP pour l'animation et gestion générale du programme de 2023 à 2025 et se réserve la possibilité d'y ajouter 0,2 à 0,3 ETP en fin de programmation en fonction des besoins. Le fonctionnement du PETR s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire : celle-ci contribuera à l'accompagnement des porteurs de projets ou à l'animation de certains projets. Ainsi, en plus de l'équipe de direction, l'animatrice du GAL peut s'appuyer sur :

- une chargée de mission développement économique,
- une chargée de mission emploi-formation,
- un chargé de mission pleine nature,
- une chargée de mission GEMAPI,
- les animateurs du Pays d'art et d'histoire,
- un chef de projet.

Afin d'accompagner les porteurs de projets, le PETR a développé des habitudes de travail avec les services des EPCI et les chargés de mission Petites Villes de Demain mais aussi des structures telles que la CRESS, les consulaires et un réseau de structures ressources en fonction des besoins.

Par ailleurs, certains types d'opération nécessitent une animation importante pour créer les conditions d'émergence de projets. Certains objectifs et fiches-actions nécessiteront une ingénierie thématique dédiée, sur une ou plusieurs années.

La dernière programmation a permis d'identifier des leviers pour appuyer l'émergence de projets qui répondent à la stratégie. Outre l'accompagnement des porteurs de projets, la communication et l'animation du programme, il apparaît que l'appel à manifestation d'intérêt/appel à projet est un outil qui peut jouer plusieurs rôles :

- un rôle d'accélérateur car il oblige, dans un calendrier qui peut être contraint, les porteurs de projets publics ou privés à se projeter dans l'action, se positionner clairement dans une démarche et par conséquent à se tenir dans une posture propice à l'accompagnement.
- un rôle de facilitateur de coopération, même infra-territoriale, en incitant la création de groupement ou de consortium, en mettant en place les conditions d'émergence de projets collectifs.